

VOL AU DESSUS D'UN NID DE COUCOU ! OU QUAND LE TRAVAIL REND FOU...

Travailler c'est faire face à ce qui résiste !

À ce qui n'a pas été prévu par l'organisation du travail prescrite en vue de produire ce qui est utile.

Le travail est essentiel au fonctionnement psychique de la personne pour son épanouissement et son accomplissement.

Mais du fait d'une organisation du travail dégradée, du fait d'objectifs n'ayant plus rien à voir avec nos missions premières, il peut être source de souffrances, de handicap ou de mort.

La santé mentale est déclarée comme l'une des grandes causes de l'année. Effet d'annonce ? À voir ! Il est effectivement temps de s'occuper de nos structures, de leurs moyens et de la population en souffrance. La CGT reste très vigilante et dans l'attente d'un véritable plan à la hauteur des besoins de la population mais aussi des salarié-es. Avec le plan d'austérité qui s'annonce, avec la casse des métiers, les effectifs insuffisants, un sens du travail dévoyé, la charge des personnels est non seulement lourde physiquement mais de plus en plus lourde mentalement.

Or, qui s'occupe, se préoccupe de la santé mentale des personnels de notre champ ?

Depuis des années, nous bataillons pour que soit pris en compte la pénibilité du travail. Si difficilement nous arrivons à ce que les charges physiques soient prises en compte (lève-malades, rails plafonniers... ou autres aides de manutention) la réalité des Risques Psycho-Sociaux (ou sociaux organisationnels, pour la CGT) qui déferlent dans nos services est encore plus difficile à appréhender.

Et pourtant, en 2021 :

► 1 566 maladies professionnelles relèvent de maladies psychiques, soit 9 % de plus qu'en 2020 alors que l'agence de sécurité sanitaire évalue à 130 000 le nombre de cas qui devrait être reconnu pour dépression, anxiété généralisée et stress post traumatique du au travail.

► 10 662 affections psychiques prises en charge en AT (9 300 en 2020), avec 3 secteurs principalement concernés : médico-social (25 % des AT), transport de personnes (15 %), commerce de détail (10 %).

Concernant plus spécifiquement la santé mentale des professionnels de la santé, le baromètre MNH dévoile un état des lieux « préoccupant ».

-29 % d'entre eux estiment ainsi que leur santé mentale est « mauvaise » ou « médiocre ». Soit le double de la moyenne nationale
-57 % des professionnel-le-s de santé sont affectés par un problème de santé mentale, parmi eux, 12 % en souffrent encore en ce moment.
-28 % en souffrent ou en ont souffert au cours de l'année écoulée.

D'après la DREES (*Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques*), les personnes travaillant à l'hôpital déclarent avoir besoin d'aide pour des difficultés psychologiques davantage que l'ensemble des personnes en emploi (26 % contre 19 %).

La plus grande fréquence de la dépression et de l'anxiété observée à l'hôpital, par rapport à l'ensemble des personnes en emploi, est à mettre en relation avec les conditions de travail de ce secteur : le personnel de l'hôpital est en effet exposé à un niveau élevé de risques psychosociaux. En particulier, les situations de tension au travail comportant une demande psychologique forte et une latitude décisionnelle faible, identifiées comme accroissant ces risques, sont plus fréquentes à l'hôpital.



Le 28 avril, luttons pour le droit de vivre et travailler en bonne santé !

Pour toutes ces raisons, à l'occasion du **28 avril, journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail**, mobilisons-nous, prenons des initiatives partout où cela est possible pour revendiquer :

- Le renfort des effectifs, l'accès aux formations initiales et continues,
- Des moyens pour la prévention, notamment en effectifs de l'inspection du travail et de la médecine du travail, en rétablissant des CHSCT renforcés d'une compétence environnementale,
- Une reconnaissance de la **pénibilité** et des moyens pour la **réparation**, la mise en cause de la **responsabilité patronale**, notamment à travers la faute inexcusable de l'employeur ; la prévention ne progressera que si les patrons sont réellement responsabilisés, y compris pénalement,
- Le droit à la retraite, en commençant par l'abrogation de la réforme 2023 comme étape vers la retraite à 60 ans, et des départs anticipés pour tous les métiers pénibles, y compris féminisés.

Mardi 28 avril
venez dire NON !
(Préavis de grève national déposé au CHM)
9h grande assemblée générale
devant le bureau des entrées du CHM

10h30
sur le parvis de la
Gare Centre d'Avignon

